



## **POLITIQUE SUR LE DIVORCE ET LE REMARIAGE**

1. Le plan clair et l'intention de Dieu sont que le mariage soit un rapport permanent divisé seulement par la mort. (Gen. 2:24 ; Mat. 19:4-6 ; 1 Cor. 7:10,11)
2. La raison biblique pour le divorce est l'immoralité sexuelle. (Mat. 5:32; 19:9)
3. Quiconque divorce son/sa partenaire pour toute autre raison et en marié un/e autre, commet un adultère. (Mat. 5:32; 19:9; Mar. 10:11,12)
4. Bien que le divorce soit autorisé, **IL N'EST PAS À CONSEILLER**. L'emphase biblique est sur le mariage et rien dans la bible n'encourage le divorce.
5. La partie non coupable dans le cas d'un divorce basé sur l'immoralité sexuelle est libre de se remariée. (Mat. 19:9)
6. Les péchés commis par une personne avant de devenir chrétien ne devraient pas empêcher lui/elle son adhésion et son appartenance dans l'église. (1 Cor. 6:9-11; 7:17-24)
7. La qualification pour un ANCIEN ou un DIACRE dans 1 Timothée 3: 2,12, « mari d'une seule femme » exige qu'il/elle doit être un homme ou une femme d'une moralité incontestable. Il/elle doit mettre une haute norme (standard) dans le rapport matrimonial et dans sa fidélité à un conjoint/e. Il/ elle doit être en sorte conjoint/e d'une seule personne.
8. Les ANCIENS ont la responsabilité de donner ou de refuser l'approbation à chaque application pour le mariage de personnes divorcées, et également tous les autres qui sont référées par le pasteur, selon la politique de l'église comme mentionné ci-haut. Ils donneront une considération soigneuse et pieuse à chaque demande (application) sur son propre mérite.
9. La Bible ne traite pas, de façon spécifique, le sujet différemment pour ceux qui sont dans les cinq ministères qu'elle le fait pour le reste de ceux qui ont part à la Nouvelle Alliance. La norme (le standard) la plus haute est soutenue pour tous ceux qui sont EN CHRIST.

(\*) « Fornication » PORNEIA - utilisé dans la Bible pour se référer aux relations sexuelles illégales ; Généralement peut inclure tous les types de péché sexuel tant auparavant qu'après le mariage. Ce terme n'est pas limité au péché pré-nuptial.

(\*) « Adultère » MOKEIA - se réfère à l'infidélité après le mariage. C'est un terme plus limité.

TOUT ADULTÈRE EST FORNICATION, MAIS CE N'EST PAS TOUTE FORNICATION QUI EST UN ADULTÈRE.

Dans l'utilisation du terme plus général « fornication » dans Matthieu 19:9, le péché tant pré-nuptial que post-matrimonial pourrait être des raisons pour le divorce.

***Politique sur le divorce et le remariage***  
***Révision mai 2008***